Montmédy
Terre d'histoire, ville d'avenir

République Française
Département de la Meuse
Commune de Montmédy

Arrêté n°200/2026

Objet : Interdiction de stationnement 3 novembre 2026 – 9 rue Mabille

Le maire de la commune de MONTMEDY,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.344 et R.2255 et R.225.1 ;
Vu le Code de l'administration communale, notamment les articles L.2212.2 – L2213.3 – L.2213.5 et le 2512.13 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande formulée par l'entreprise ADDENET-LAMORLETTE le 27 octobre 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Le 3 novembre 2026, l'entreprise ADDENET-LAMORLETTE est autorisée à stationner un camion poids lourd devant le n° 9 rue Mabille, sur l'emplacement réservé aux livraisons matérialisé par un marquage jaune, ainsi que sur les deux places de stationnement suivantes, afin de permettre le remplacement de la vitre de la pharmacie.

Article 2 :
Le stationnement de tout autre véhicule est interdit sur les emplacements réservés à cette opération durant la période mentionnée à l'article 1.

Article 3 :
Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par les services techniques de la commune.

Article 4 :
Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La gendarmerie de MONTMEDY
- Au responsable des services de la ville de MONTMEDY
- Au directeur des services techniques de la ville de MONTMEDY
- Julien LE MENN, dirigeant d'Addenet-Lamorlette

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Montmédy, le 30 octobre 2026

Le Maire,
Pierre LEONARD

MAIRIE DE MONTMEDY
55600

Mairie – 1, place Raymond Poincaré 55600 MONTMEDY
Tel : 03.29.80.10.40 – Mail : mairie@montmedy.fr